

Bureau de l'APF
Visioconférence – Mardi 12 octobre 2021 - 15 heures-20 heures

M. Bruno Fuchs, député, Président délégué de la section française, Vice-président de l'APF, et M. Christophe-André Frassa, sénateur, Président de la commission politique de l'APF, ont pris part aux travaux du Bureau de l'APF, qui s'est réuni par visioconférence le mardi 12 octobre 2021, de 15 heures à 20 heures, sous la présidence de M. Francis Drouin, député (Canada), Premier vice-président de l'APF, le Président Amadou Soumahoro étant empêché en raison d'un conflit d'agenda.

Plusieurs informations relatives à la composition du Bureau et de l'Assemblée ont été communiquées. M. Sanya Praseuth, Président de la section du Laos, a été désigné chargé de mission de la Région Asie-Pacifique. La section géorgienne passera de membre observateur à membre associé, conformément à sa demande, alors que le Monténégro et le Kosovo souhaitent adhérer comme sections associées.

A la suite de la présentation du rapport d'activité du secrétaire général parlementaire pour le premier semestre 2021, M. Bruno Fuchs, Président délégué de la section française, a regretté que les instances de l'APF ne se soient pas réunies depuis huit mois. Eu égard à sa taille et à son rôle, une telle institution ne peut pas fonctionner avec efficacité sans se réunir plus souvent. Par ailleurs, s'agissant de la stratégie, des objectifs poursuivis et du rôle que l'APF entend jouer, comment cette institution peut-elle peser aujourd'hui alors que l'OIF, son partenaire principal, a fait part, le 25 janvier 2021, de ses réserves sur les actions et la stratégie de l'APF et réduit sa subvention ? Un comité de suivi de ce nouveau cadre de fonctionnement avait été annoncé. Où en est ce comité ? Comment a-t-on pris en compte les remarques de l'OIF ? Les membres de la section française ont, de façon récurrente, estimé que l'APF devait se doter d'une stratégie politique plus affirmée pour peser plus au bénéfice des populations francophones et pour que soient organisées des missions dans des pays où la situation intérieure le commande comme la Guinée ou Haïti.

Après la présentation par différents parlementaires des rapports de missions au Liban, au Mali et en Arménie, M. Christophe-André Frassa, Président de la commission politique, a présenté le rapport de la commission sur les situations politiques dans l'espace francophone en insistant plus particulièrement sur les points suivants : la commission politique a décidé de maintenir la mise sous alerte de la section béninoise, en vigueur depuis juillet 2019, et de constituer un comité ad-hoc afin de poursuivre les échanges avec les autorités béninoises ; la section haïtienne a été mise sous alerte en janvier 2020 ; il sera sursis à la mise sous alerte de la section centrafricaine, du fait de la révision en cours des mécanismes de vigilance démocratique, mais la commission politique procédera à un suivi attentif de la situation ; les sections guinéenne, tchadienne, et malienne sont suspendues de facto du fait de la dissolution des institutions parlementaires de ces pays ; la suspension de facto de la section tunisienne, est la conséquence de la décision du Président Kaïs Saïed de suspendre le parlement.

Du fait de la suspension de ces différentes sections, les postes de responsabilité qu'elles occupaient devront être confiés à d'autres sections, lors de la prochaine réunion de la Région Afrique. Les contacts seront toutefois maintenus avec les parlementaires précédemment membres de ces sections, jusqu'à leur remplacement, ainsi qu'avec les fonctionnaires parlementaires ; des contacts pourront également être établis avec les membres de nouveaux parlements de transition.

En accord avec M. Bruno Fuchs, Président délégué de la section française, M. Christophe-André Frassa a jugé nécessaire que l'APF oriente ses missions de contact et ses missions bons offices dans les pays où les parlements ont été suspendus comme la Guinée, le Tchad, le Mali, la Tunisie.

M. Jacques Krabal, député, Secrétaire général parlementaire de l'APF, a rendu compte des actions de coopération parlementaire qui avaient pu être menées depuis le début de l'année, malgré la pandémie de la Covid-19 et les restrictions de déplacement qu'elle a engendrées. Puis il a insisté sur la nécessité de consacrer 20 000 € par an à la création de Parlex, la plateforme de l'expertise parlementaire francophone, dont l'APF souhaite se doter.

Un débat a suivi la présentation du Secrétaire général parlementaire, débat au cours duquel plusieurs membres du Bureau, dont M. Jean-Pierre Grin, député (Suisse), M. Matthieu Daele, Président de section (Belgique/Communauté Française/Wallonie-Bruxelles), M. Joël Godin, député (Canada), Mme Thuy Anh Nguyen, Présidente de section (Vietnam), M. François Paradis, Président de l'Assemblée nationale (Québec), ont formulé les réserves les plus expresses à l'égard de la faisabilité du projet, de son coût, des difficultés de sa maintenance et de sa mise à jour, craignant en outre qu'il ne fasse double emploi avec le site de l'UIP, Parline, clair, régulièrement actualisé et accessible en français.

Prenant acte de la demande unanime des représentants de ces cinq sections de reporter le projet Parlex lorsque les conditions seraient plus favorables, M. Francis Drouin, Premier vice-président de l'APF, a proposé de réexaminer la question lors du Bureau d'hiver de 2022.

Parallèlement, les membres du Bureau ont décidé d'allouer un complément budgétaire à la rénovation du site Internet, confiée à un prestataire extérieur.

M. Mars di Bartolomeo, député (Luxembourg), Trésorier de l'APF, a présenté ses rapports sur les comptes de l'exercice 2020 et sur l'actualisation de la programmation de 2021. Les recettes de 2020 sont en diminution par rapport à celles de 2019 en raison de la baisse de la subvention accordée par l'OIF et des retards de cotisations versées par les sections. Plusieurs sections sont en défaut de paiement malgré les nombreuses relances du secrétariat général.

M. Geoffroi Montpetit, Administrateur de l'OIF, a été auditionné par les membres du Bureau.

Les représentants de la section de Belgique/Communauté Française/Wallonie-Bruxelles, MM. Matthieu Daele et Jean-Paul Wahl, ont notamment insisté sur l'importance pour l'assemblée parlementaire qu'est l'APF de disposer de moyens pour mener à bien ses projets. L'autonomie budgétaire de l'APF dépend de l'évolution de la subvention de l'OIF

qui exige en retour un alignement sur ses priorités stratégiques. Or certaines priorités de l'APF sont propres à sa nature et différentes de celles de l'OIF. Alors que les parlements ont pour mission constitutionnelle de contrôler les gouvernements, ils ont souligné le paradoxe que constituerait la situation où l'OIF, organisme gouvernemental, contrôlerait les dépenses de l'APF, institution parlementaire.

M. Geoffroi Montpetit a réaffirmé le soutien de l'OIF au programme de coopération de l'APF malgré les coupures budgétaires. Un recentrage de ce partenariat a été opéré conformément aux priorités de l'OIF qui nécessitent notamment l'arrêt des saupoudrages au profit de petits projets. Le principe de fongibilité est désormais encadré et les changements d'affectation des crédits doivent faire l'objet d'une procédure écrite. Le comité de suivi de ce nouveau partenariat s'est réuni en juin et en octobre 2021. La baisse des fonds destinés aux frais de gestion et aux salaires va continuer. L'APF peut orienter ses fonds propres vers les projets de son choix, mais des synergies doivent être opérées avec les priorités de l'OIF pour ce qui est de l'utilisation de sa subvention, car l'OIF doit elle-même rendre compte à ses auditeurs externes.

S'agissant du prochain sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement prévu à Djerba, en Tunisie, les 21 et 22 novembre 2021, son organisation constitue un défi dans le contexte politique actuel. L'OIF insiste sur la nécessité de respecter le calendrier électoral tunisien et regrette l'absence de parlement, édifice important dans une démocratie, tout en saluant la nomination de la nouvelle Première ministre et de son cabinet. Toutefois, les conditions de sérénité ne semblent pas réunies et l'on s'achemine vers un report du Sommet en novembre 2022.